

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 juillet 2017, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

189, chemin Cyr

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1

Accepter qu'un bâtiment secondaire soit construit à 3,0 mètres de la ligne avant au lieu des 6,0 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,

Ce 6^e jour de juin 2017

Céline LeBlanc
Greffière